

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE

Abrogation de la carte communale dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de LABASTIDE-MONREJEAU

Par arrêté du 21 octobre 2021, le Maire de la Commune de LABASTIDE-MONREJEAU a ordonné l'ouverture de l'enquête publique complémentaire relative à l'abrogation de la carte communale dans le cadre du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal le 2/03/2021.

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et a été transmis à l'autorité environnementale qui a émis un avis le 17 juin 2021.

L'enquête publique complémentaire se déroulera du lundi 15 novembre 2021 au jeudi 16 décembre 2021 jusqu'à 19h00.

Le dossier d'enquête publique complémentaire d'abrogation de la carte communale dans le cadre du projet d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme pourra être consulté :

- sous format papier, en mairie de LABASTIDE-MONREJEAU, sise 70 chemin de la Mairie 64170 LABASTIDE-MONREJEAU, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit les mardis et jeudis de 17h à 19h et les vendredis de 10h à 12h.
- sous format numérique sur les sites internet de la communauté de communes de Lacq-Orthez (www.cc-lacqorthez.fr) et de la mairie de LABASTIDE-MONREJEAU (www.labastide-monrejeau.fr), accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Un accès au dossier dématérialisé est par ailleurs garanti en mairie sur un poste informatique mis à disposition du public sur rendez-vous pris auprès du secrétariat (05.59.83.34.11).

Pendant toute la durée de l'enquête complémentaire, le public pourra :

- directement consigner ses observations sur le registre d'enquête publique tenu en mairie les mardis et jeudis de 17h à 19h et les vendredis de 10h à 12h.
- les adresser par écrit au commissaire enquêteur, via l'adresse postale de la mairie : 70 chemin de la Mairie - LABASTIDE-MONREJEAU 64170.
- les transmettre par voie électronique au commissaire-enquêteur, via l'adresse électronique suivante : enquetepublique@labastide-monrejeau.fr.

Monsieur Francis BARNETCHE, désigné comme commissaire-enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Pau, se tiendra à la disposition du public en mairie de LABASTIDE-MONREJEAU :

- jeudi 9 décembre 2021 de 17h à 19h.

En raison de la situation sanitaire en cours liée à la COVID 19, le public est invité à se doter de matériel d'écriture personnel et à porter obligatoirement un masque.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête complémentaire, seront tenus durant un an à la disposition du public à la mairie et sur les sites internet de la communauté de communes de Lacq-Orthez et de la mairie de LABASTIDE-MONREJEAU.

A l'issue de l'enquête publique complémentaire relative à l'abrogation de la Carte Communale dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à approbation du Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-MONREJEAU.